

[...]

34.191/B/II/PF
RC/FY

Madame,

En séance du 16 janvier 2003, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné la plainte que vous avez introduite contre le nouvel annuaire 2002-2003, zone de Bruxelles qui est imprimé par Promedia (pages blanches) parce que le titre de la rubrique Docteurs en médecine serait établi en néerlandais uniquement.

Après vérification, il apparaît que dans la nouvelle édition 2002-2003 des pages Promedia – zone de Bruxelles, la rubrique docteurs en médecine est bien établie dans les deux langues contrairement à l'édition précédente 2001-2002 qui était uniquement en néerlandais.

Par conséquent, la CPCL estime que la plainte est recevable mais non fondée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

[...]